

Pourquoi un Pôle Métropolitain?

Les Communautés d'agglomération de Sophia Antipolis, de Cannes Lérins, du Pays de Grasse et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur ont souhaité travailler ensemble afin de dynamiser l'Ouest des Alpes-Maritimes, de renforcer la qualité des services publics et de rationaliser les moyens, en vue de réaliser des économies d'échelle pour une meilleure performance publique.

Fortes d'un bassin de vie de plus de 400 000 habitants accueillant plusieurs millions de touristes et les plus grands décideurs du monde entier lors de grands évènements internationaux, d'un tissu entrepreneurial innovant et performant, d'un vécu commun à l'Ouest des Alpes-Maritimes notamment en termes **d'emplois**, de **développement économique**, de **déplacements**, de **gestion des déchets et de l'eau**, de **protection et de sensibilisation environnementale**, déjà partagés dans le cadre de coopérations intercommunales, les agglomérations ont décidé d'engager **une coopération renforcée et un partenariat à grande dimension**.

A cet effet, il est décidé de créer le **Pôle Métropolitain CAP AZUR**.

Le pôle se concrétise par la mise en place de **stratégies communes** entre les quatre établissements publics, pour mener des actions pertinentes et cohérentes autour d'actions définies d'intérêt métropolitain, tout en conservant les identités et la souveraineté de chacun des territoires qui le compose.

Les décisions et actions du Pôle Métropolitain s'inscrivent dans **une démarche permanente de consensus et d'équilibre entre ses membres**.

Le Pôle Métropolitain est constitué des quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) suivants :

- › **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis**, 24 communes, environ 180 000 habitants
- › **Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins**, 5 communes, environ 160 000 habitants
- › **Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse**, 23 communes, environ 100 000 habitants
- › **Communauté de communes des Alpes d'Azur**, 34 communes, environ 10 000 habitants

Socle fondateur autour de valeurs communes pour des actions métropolitaines performantes et efficaces

Le Pôle Métropolitain est constitué sur le fondement de trois piliers regroupant des valeurs communes :

- › **Efficacité** : cette coopération doit être un outil de performance publique, une instance de

prospective au service des quatre établissements pour un meilleur service public au meilleur coût, avec les moyens existants ;

- › **Sobriété** : une instance à coût zéro pour les agglomérations membres. Au contraire, elle permettra de réaliser des économies d'échelles significatives et de défendre les contribuables. Aucune fiscalité nouvelle ne sera créée ;
- › **Équité** : une instance qui respecte l'identité et la souveraineté et valorise les atouts de chacun des quatre établissements.

Un défi métropolitain autour d'un partenariat d'actions et de projets ambitieux et innovants

Cette coopération s'exerce sur des **actions concrètes**, en respectant l'**intérêt et l'identité de chacun des quatre établissements publics et de leurs communes membres** ainsi que leur projet de territoire.

Soucieux de contribuer à un développement harmonieux et complémentaire des territoires qui le composent, le Pôle Métropolitain inscrit son action dans **une démarche de concertation permanente**.

Celui-ci aura pour objectif de mettre en place des actions communes, de **renforcer le dialogue entre les partenaires et des échanges d'expériences et de bonnes pratiques**.